



L'ACTUALITÉ

FORMATION PROFESSIONNELLE : LES PARTENAIRES SOCIAUX OUVRENT UNE NÉGOCIATION

Les partenaires sociaux devront négocier dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement.

32 Mds d'euros

sont gérés chaque année au titre de la formation professionnelle. Les partenaires sociaux en gèrent directement 7 Mds.

C'est donc une négociation contrainte qui est ainsi imposée aux partenaires sociaux qui, sauf à laisser entièrement le champ libre au Gouvernement, n'ont pas eu d'autre choix que d'obtempérer. Le Gouvernement leur a ainsi adressé un document d'orientation très précis quant aux objectifs à atteindre, incluant un diagnostic et les axes de la réforme à conduire.

Le Gouvernement part du principe que la moitié des emplois d'aujourd'hui n'existeront plus demain et feront place à d'autres emplois. Il part également du constat que le système de formation professionnelle est aujourd'hui insatisfaisant puisqu'il ne garantit pas la qualité de l'offre de formation, ni sa lisibilité, et encore moins l'adéquation entre les formations proposées et les besoins des entreprises. Surtout, le Gouvernement met en avant le fait que la formation bénéficie aujourd'hui essentiellement aux salariés déjà en poste (40 % dont 68 % de cadres) et très peu aux demandeurs d'emploi. L'objectif est donc de revoir le tout pour aboutir à un système moins complexe où tout un chacun pourra construire son propre parcours.

Pas de réformette en perspective donc, mais une refonte en profondeur.

Les partenaires sociaux ont décidé d'ouvrir une

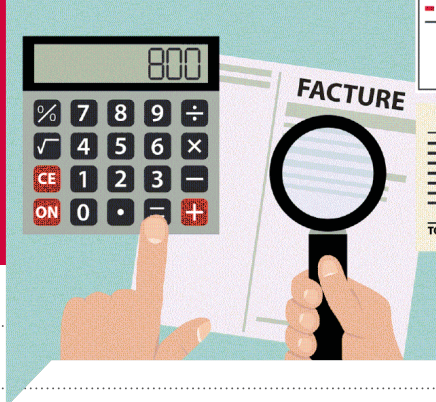
négociation autour de 5 problématiques : les droits et l'accompagnement des salariés, l'alternance et les besoins de l'entreprise, la certification et la qualité des formations, la gestion des parcours professionnels et enfin, la gouvernance et le financement de la formation. Sur ce point, le Gouvernement a clairement annoncé son intention d'affecter une contribution

de 0,3 % de la masse salariale à la formation des demandeurs d'emploi, ce qui devrait représenter 1,5 milliard d'euros contre 800 millions dédiés aujourd'hui à ce public. Il s'agit donc de doubler la mise... pour l'instant du moins puisque le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé que ce taux était susceptible d'évoluer. Reste donc aux partenaires sociaux de décider ce qu'ils feront des 0,7 % restant. On rappellera qu'aujourd'hui les entreprises

s'acquittent d'une contribution légale de 1 % (0,55 % pour les moins de 10 salariés) pour financer le CIF, les contrats de professionnalisation, le CPF (compte personnel de formation) et la formation dans les TPE. Au cours de la première réunion paritaire, les partenaires sociaux se sont penchés notamment sur l'avenir du CIF et du CPF, le Gouvernement voulant intégrer le premier dans le second. D'accord pour un rapprochement des deux dispositifs, les partenaires

Pas de réformette en perspective, mais une refonte en profondeur.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

→ FRAUDE AUX CEE : IL EST URGENT DE METTRE UN TERME AUX PRATIQUES QUI SALISSENT L'IMAGE DU SECTEUR

Une enquête du Parisien publiée la semaine dernière a mis le feu aux poudres : la douane judiciaire a identifié les combines d'escrocs qui profitent du dispositif des certificats d'économies d'énergie sans pour autant réaliser de travaux. Faux dossiers, factures frauduleuses, chantiers inexistant, des sociétés sans activité effective s'en donnent à cœur joie. Certaines ont trouvé un filon très juteux : le rachat d'entreprises RGE en faillite, ce qui leur permet, au moins temporairement, de se prévaloir du label !

Patrick Liébus a appelé les Pouvoirs publics à prendre des sanctions exemplaires contre ces sociétés qui nuisent de toute évidence à l'image des entreprises artisanales du bâtiment soucieuses du travail bien fait. « Il faut renforcer les contrôles et blacklister ces sociétés véreuses pour qu'elles ne puissent plus accéder à ces marchés » a-t-il déclaré.

Il y a, en effet, urgence à prendre le problème à bras le corps car les certificats d'économies d'énergie sont désormais bien connus du grand public et de plus en plus utilisés. En outre, et à court terme, ils risquent de devenir, avec la TVA à taux réduit, l'un des seuls moyens de financer une partie des travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Or, le Ministère de l'Environnement ne dispose que de 12 agents pour contrôler les factures établies dans le cadre de ce dispositif !

→ LES DÉLAIS DE PAIEMENT : PEUT ENCORE MIEUX FAIRE

Pour la première fois depuis vingt ans, les retards de paiement sont en baisse et se situent désormais, en moyenne, à 10,9 jours.

Un délai qui était encore de 13,5 jours en 2015. L'amélioration est très nette puisque 43,4 % des factures sont désormais réglées dans les temps alors qu'il y a deux ans, seulement 36 % d'entre elles l'étaient.

Bercy explique ce redressement de la situation par le renforcement des contrôles et du pouvoir de sanction de la DGCCRF. Il faut dire que l'amende peut être très lourde et atteindre jusqu'à 2 millions d'euros pour une personne morale... dissuasif !

S'ajoute à cela l'obligation qu'ont désormais les grandes entreprises, et progressivement les PME et TPE, de dématérialiser leurs factures, et qui évite des cheminements infinis.

Enfin, on relèvera, non sans une certaine fierté, que 60 % des entreprises du bâtiment paient leurs factures à l'heure et notamment les artisans du bâtiment. Les entreprises de transport et de logistique sont loin derrière avec un taux de règlement sans retard de 28 % seulement.

Il n'empêche, les entreprises françaises ont encore bien du chemin à parcourir pour rejoindre leurs voisins d'Outre Rhin : 64,6 % des entreprises allemandes paient leurs factures dans les délais impartis. Les délais de paiement sont également plutôt bien respectés aux Pays-Bas (62,5 %) et même en Espagne (53,1 %). Seuls l'Italie, le Royaume-Uni et surtout le Portugal font moins bien que la France (respectivement 37,6 %, 30,1 % et 18,3 %) !

MÉTIER

→ BOIS : LA CAPEB PREND LA PRÉSIDENTIE DU CODIFAB



Le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement de la CAPEB vient d'être élu Président du CODIFAB B. Après 6 années

de gouvernance par les industriels, le comité est ainsi présidé pour la première fois par un représentant des entreprises, qui plus est des petites entreprises du bâtiment. Jean-Marc Desmedt est également vice-président du CODIFAB dans son ensemble. On rappellera qu'il y a près d'une vingtaine d'années, les fabricants de meubles en bois avaient initié le comité professionnel CODIFA dans le but de favoriser le développement des entreprises de ce secteur, notamment à l'export.

En 2007, le bâtiment et la filière de la transformation du bois ont souhaité mettre en place un dispositif similaire pour développer leurs entreprises. La CAPEB s'est beaucoup battue pour qu'une taxe affectée soit possible dans notre secteur. Cette taxe a été autorisée en 2010 et a donné naissance à un deuxième volet au sein du comité. Le CODIFAB est donc aujourd'hui la structure qui perçoit et gère deux taxes : La taxe sur l'industrie de lameublement appelé CODIFAB A qui représente environ 10 M€ par an et la taxe sur l'industrie du bois dans la construction appelé CODIFAB B qui représente environ 4 M€ par an. Ces taxes permettent de mutualiser des travaux de recherche et de développement, de réaliser des essais sur des produits et de mener des actions de communication en faveur du bois et de ses métiers. Le CODIFAB est aussi le lieu de rencontre des élus des organisations professionnelles représentatives de la filière bois où se décident les axes stratégiques et les actions de la filière dans sa partie aval.

→ JEAN-JACQUES CHÂTELAIN A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 1^{ER} DÉCEMBRE

Le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et ses conseillers professionnels ont fait le point sur les travaux de révision de la norme NF DTU relative à la pose de revêtements de sols souples et à la préparation des supports.

Ils ont également dressé un état des lieux des travaux du groupe spécialisé du CSTB sur l'isolation thermique.

S'agissant de formation, ils ont fait le tour des actualités puis ils ont évoqué le deuxième tour de France des réunions régionales.

Est venu ensuite un point sur les contacts avec les partenaires, en particulier Uzin dont le partenariat sera signé le 12 décembre, PPG qui réalise actuellement des tests de matériels avec l'IRIS-ST et enfin l'association PSE et le réseau des négociés UGD.

Les questions de santé sécurité ont été vues avec l'IRIS-ST qui a présenté les mémos en projet. La valise du peintre « EPI BY CAPEB » mise au point par la CAPEB Auvergne Rhône Alpes a également été évoquée.

Jean-Jacques Châtelain et ses conseillers ont ensuite dressé un état des lieux de l'opération Adour Garonne et des autres opérations avec d'autres agences de l'eau.

Ils ont par ailleurs regardé l'adaptation des travaux de la Confédération sur le RSE à l'UNA PVR ainsi que l'intégration des offres spécifiques de l'UNA dans le cadre de la plateforme 3.0.

Enfin, la réunion a été consacrée aux premières idées d'ateliers et de débats pour les prochaines JPC puis aux améliorations à envisager dans le fonctionnement de l'UNA.

+25 %

C'EST L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE SALARIÉS DÉTACHÉS
EN FRANCE EN 2015 ET EN 2016.

SOCIAL

→ TRAVAILLEURS DÉTACHÉS : TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Le Ministère du Travail constate une énorme progression de salariés détachés en France en 2016 après une hausse toute aussi importante l'année précédente : près de 25 % de salariés en plus à chaque fois !

Le BTP reste, avec l'industrie, le secteur où le détachement est le plus vivace (18 % de salariés détachés) mais l'an dernier, c'est l'intérim qui a détenu la palme avec 22 % de salariés détachés. Ainsi, le phénomène aurait, statistiquement, reculé dans le BTP qui comptait 27 % de salariés détachés en 2015. Mais chacun sait que les agences d'intérim sont très pourvoyeuses de travailleurs détachés, y compris dans le BTP. Tout est donc relatif.

Ces chiffres restent d'autant plus inquiétants que les contrôles et les sanctions ont été renforcés. Ainsi, en 2016, 453 amendes administratives ont été infligées représentant en cumul 2,4 millions d'euros. 9 arrêts de chantier ont été pris et 16 suspensions de services ont été décidées. C'est mieux, certes, mais on ne

peut pas s'empêcher d'y voir une paille compte tenu de l'ampleur du problème et des nouvelles stratégies de contournement de la loi qui se développent, notamment par l'intermédiaire du travail indépendant !

Ces chiffres sont de plus très étonnants quand on constate que dans les 5 pays envoyant, selon le Ministère du travail, le plus de travailleurs détachés en France, ne figure, à l'exception de la Pologne, aucun pays de l'est, alors que l'Allemagne serait le 4^{ème} pays envoyant le plus de travailleurs détachés dans le bâtiment ! Or, même si cela n'a pas de valeur statistique, il nous semble entendre, assez régulièrement, sur les chantiers d'autres langues que l'espagnol, le portugais, l'italien ou l'allemand.

Il n'est donc pas question pour la CAPEB de lever la garde. La CAPEB continuera ainsi à poursuivre inlassablement son lobbying à ce sujet car si elle a déjà obtenu beaucoup (contrôles, sanctions, responsabilisation des maîtres d'ouvrages, etc.) il est urgent d'amplifier les efforts pour



contenir ce phénomène. Au niveau européen, les négociations tripartites entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil se poursuivent sur la révision de la directive sur le détachement. Une réunion s'est tenue cette semaine et une autre est prévue pour le 18 décembre.



MÉTIERS

→ BRUNO GAL A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 6 DÉCEMBRE

Le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage et ses conseillers professionnels ont ouvert leur réunion en faisant un bilan du regroupement de tous les conseillers du 8 novembre dernier.

Ils ont ensuite réfléchi aux moyens de mieux communiquer en direction des sections départementales. Après avoir regardé les questions de formation (notamment la formation « Ramoneur et Fumiste ») et évoqué la visite du pôle Tuiles à Nîmes, le Président et son équipe

ont travaillé à l'élaboration du programme des Journées Professionnelles de la Construction 2018. Comme d'habitude, les participants se sont séparés l'après-midi pour traiter des sujets spécifiques à leurs activités.

Ainsi, les plombiers chauffagistes ont examiné les qualifications RGE, le CITE, les relations avec Qualigaz, une proposition de partenariat avec Antargaz et BDR Thermea. Ils ont également fait un point sur l'état d'avancement du projet Tulipe conduit avec GRDF et de la révision du DTU

Fumisterie, sur Qualit'EnR, le club ventilation et enfin sur les travaux en cours au sein du PACTE et des organismes de la filière (AFPAC, AFCE, Qualit'Enr...).

Pour leur part, les couvreurs ont continué à travailler sur le programme qu'ils comptent proposer aux JPC de Brest, listé leurs propositions concernant le guide isolation. Ils ont également réfléchi aux suites à donner à la rencontre avec la Directrice générale de la FFTB puis à la question des comités électroniques de l'Afnor.

LOBBYING

→ LE PLFSS POUR 2018 EST DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

Parmi toutes les dispositions du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, nous n'en retiendrons qu'une : l'adossé du RSI au régime général à partir du 1^{er} janvier prochain.

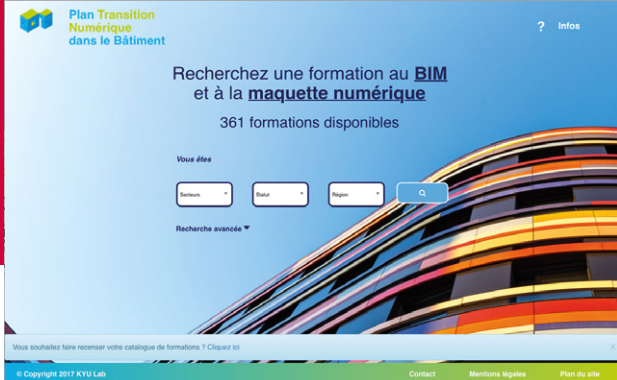
Une période transitoire de deux ans est prévue pour organiser ce transfert progressivement. Pendant cette période, le RSI sera la « caisse nationale déléguée

pour la sécurité sociale des indépendants ». Les organismes conventionnés continueront à verser les prestations maladie maternité des travailleurs indépendants jusqu'en 2020, date à partir de laquelle les caisses primaires d'assurance maladie reprendront la gestion de l'assurance maladie pour l'ensemble des indépendants. Pour autant, les nouveaux installés au 1^{er} janvier 2019 pourront choisir la CPAM immédiatement.

Mais, dans ce schéma, l'interlocuteur unique ne serait pas réellement assuré puisque l'assurance maladie sera gérée par les CPAM, la retraite par les CARSAT. Pas sûr donc que cela soit une simplification pour les entreprises.

L'U2P suit évidemment l'évolution de cette réforme avec la plus grande attention pour éviter qu'elle ne se fasse au détriment des entreprises.





FORMATION

→ NUMÉRIQUE : UN SITE INTERNET RECENSE L'OFFRE DE FORMATION

Au sein du PTNB, les acteurs de la construction, particulièrement la CAPEB, se sont engagés dans divers projets liés à la maquette numérique du bâtiment/BIM, notamment dans le champ « compétences-formation ».

Ainsi, un site internet a été créé recensant l'ensemble de l'offre de formation au BIM et la maquette numérique sur le territoire national (<http://batiment-numerique-formationaubim.fr/>). L'objectif est de permettre aux personnes qui le souhaitent d'accéder facilement et sans restriction à l'ensemble des informations relatives aux formations (initiales et continues) qui sont existantes et qui sont ainsi recensées sur ce site. Les membres du PTNB travaillent par ailleurs à la mise au point d'un référentiel de compétences relatif au BIM et à la maquette numérique, ainsi qu'à la conception de valises de sensibilisation au BIM sans oublier la réalisation d'une étude de l'offre actuelle de formation sur ces sujets.

COMMUNICATION

→ ECO ARTISAN® : ACTIONS DE PROMOTION

La Confédération a décidé de continuer à soutenir en 2018, via sa filiale Béranger Développement, des projets ECO Artisan émanant des CAPEB régionales ou départementales.

Ces actions, pour être éligibles, doivent porter sur la promotion et le développement au niveau local de la qualification ECO Artisan RGE.

Les projets d'actions 2018 sont à adresser avant le 22 décembre 2017 à Béranger Développement (jm.neves@berangerdeveloppement.fr) avec copie au Pôle Economique de la Confédération (f.aubert@capeb.fr).

Les demandes seront présentées par Béranger Développement au comité de pilotage ECO Artisan de la CAPEB, avant transmission, pour avis final, au Conseil d'Administration de la CAPEB.

Le détail du dispositif et le cadre de réponse sont précisés dans un cahier des charges mis à disposition sur ARTUR.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

(Suite de la p. 1)

sociaux ont cependant tenu à maintenir un droit à une formation qualifiante de longue durée (CIF). Ils ont également été unanimes à considérer qu'il n'est pas envisageable de monétiser le CPF et que le décompte en heures est la seule solution possible. Même concorde sur la place de l'accompagnement des personnes dans leur parcours professionnel que tous les partenaires sociaux jugent indispensable.

Le 8 décembre, la négociation paritaire devait porter sur le thème « Alternance et entreprises », un sujet qui nous intéresse tout particulièrement...

Les partenaires sociaux ont jusqu'au 16 février pour conclure puis rendre leur copie dont le Gouvernement tiendra compte, ou pas, dans le projet de loi qu'il entend déposer en avril prochain.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

ECHANGE AVEC LA MAAF

Le Président confédéral a longuement échangé mardi avec le Directeur général de la Maaf, son directeur de la stratégie et son directeur marketing. Rappelons que la Maaf est un partenaire de longue date de la CAPEB. L'assureur le sera encore une nouvelle fois dans le cadre de la plateforme 3.0 puisqu'il participera au tour de table des actionnaires.

PLUSIEURS RÉUNIONS AU TITRE DE L'U2P

Le Comité « Evaluation des ordonnances au travail » s'est réuni pour la première fois mercredi. Par ailleurs, le bureau de l'U2P s'est réuni mercredi, notamment pour examiner les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que le budget de l'U2P pour 2018. Enfin, le groupe patronal sur la réforme de l'assurance chômage s'est réuni mercredi soir dans la perspective de l'ouverture prochaine d'une concertation avec l'Etat.

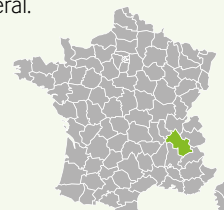
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION TERMINAIT CETTE SEMAINE

Le Conseil d'administration confédéral de fin d'année se tenait jeudi et vendredi avec un ordre du jour particulièrement dense : préparation de l'assemblée générale, projet de certification de services, durée des mandats des Présidents d'UNA et de la Présidente de la CNFA, plateforme 3.0, ABCD, abonnements au Bâtiment Artisanal, formation professionnelle, etc. Nous reviendrons la semaine prochaine sur les nombreux sujets traités par ce Conseil.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ISÈRE

Francis Bouvier a rejoint la CAPEB Isère en tant que Secrétaire général.



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur

www.capeb.fr

qui vous permettra d'accéder à

ARTUR